Le CESE a adopté son avis "Addictions au tabac et à l'alcool"

DÉCRYPTAGE PUBLIÉE LE 09/01/2019

Saisine liée : LES ADDICTIONS AU TABAC ET À L'ALCOOL

Etienne Caniard et Marie-Josée Augé-Caumon, au nom de la section des affaires sociales et de la santé, présidée par Aminata Koné, ont présenté à l'occasion de la plénière du 9 janvier le projet d'avis "Les addictions au tabac et à l'alcool".

Le tabagisme et la consommation nocive d'alcool représentent respectivement les première et deuxième causes de mortalité évitable.

Télécharger l'avis

Télécharger la fiche de synthèse

Etait également au programme de la plénière un retour sur les suites de l'avis « La réforme des fonds structurels européens », rapporté par Jean-Luc Bennahmias, rapporteur et Adria Houbairi, au nom de la section des affaires européennes et internationales, présidée par Jean-Marie Cambaceres.

Le tabac provoque chaque année la mort de plus de 73 000 personnes. Il est la première cause de mortalité par cancer, il contribue à la survenue de maladies respiratoires, il accroît les risques de maladies cardio-vasculaires précoces et d'hypertension artérielle. L'alcool est quant à lui responsable de 49 000 décès par an. Il est la première cause de mortalité prématurée, la première cause de mortalité chez les 18-25 ans. Un enfant nait chaque jour avec une conséquence de l'exposition parentale à l'alcool. Il est l'un des premiers motifs d'hospitalisation. Il contribue à l'insécurité routière et aux actes de violences. Il est enfin, pour les proches et les familles, une épreuve quotidienne, sociale et psychologique.

Le CESE a travaillé sur le sujet en partenariat avec la Cour des comptes et partage le constat qu'elle a formulé dans différents travaux d'une absence de cohérence, de continuité et de suivi des politiques publiques.
Les préconisations de l'avis s'articulent autour de 3 axes :

fonder les politiques sur la realite des dommages ;

créer les conditions d'une rencontre precoce avec le soin ;

proposer des réponses adaptées a la diversité des besoins et des parcours de vie.

L'avis a été adopté avec 133 voix pour, 35 contre, 6 abstentions.

© - copyright CESE - Novembre 2026